

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Dispositif « Voisin-Age » - approbation de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle

Séance du 12 février 2015

Convocation du 6 février 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le douze février à 19 h 38 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le six février se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents : M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, MM. Jean-Philippe Allardi, Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, MM. Philippe Tastes, Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Othmane Khaoua, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

Mme Sylvie Bléry-Touchet par Mme Isabelle Drancy,
Mme Monique Pourcelot par M. Philippe Laurent,
Mme Sakina Bohu par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Thibault Hennion par Mme Pauline Schmidt,
M. Christian Lancrenon par M. Jean-Jacques Campan

Etaient excusés :

M. Thierry Legros,
M. Xavier Tamby,
Mme Catherine Lequeux

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 12 février 2015

OBJET : Dispositif « Voisin-Age » - approbation de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu sa délibération du 23 mai 2013 relative à la mise en place du dispositif « Voisin-Age » et l'attribution d'une subvention à l'association « Les Petits frères des pauvres »,

Considérant la demande d'aide au financement de l'association « Les Petits frères des pauvres » pour la mise en œuvre sur l'ensemble de la Ville du dispositif « Voisin-Age »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de partenariat pluriannuelle entre la Ville et l'association « Les Petits frères des pauvres ».

AUTORISE le maire à le signer.

DECIDE l'attribution d'une subvention de 1 800 € à l'association « Les Petits frères des pauvres » dans le cadre du dispositif « Voisin-Age ».

PRECISE que cette somme sera inscrite au budget primitif 2015 de la Ville.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Laurent